

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 53 (1961)
Heft: 7-8

Rubrik: Au fil de l'actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au fil du temps

Par Jean Möri

L'Angleterre négocie son admission au Marché commun

Tôt le matin du 1^{er} août a explosé dans tous les journaux de notre pays le feu d'artifice de la déclaration que M. Macmillan a faite aux Communes sur l'intention de son gouvernement de négocier son admission au Marché commun, en vertu de l'article 237 du Traité de Rome, qui autorise tout Etat européen à demander à devenir membre de la communauté. Il suffit à cet Etat intéressé de présenter sa demande au conseil, lequel, après avoir pris l'avis de la commission, se prononce à l'unanimité.

En vérité ce feu d'artifice n'a surpris personne. Depuis la réunion des ministres de l'Association européenne de libre-échange de fin juin dernier, on connaissait leur intention de réexaminer l'objectif d'un marché européen unique. Ce qui fut fait au cours de la réunion ministérielle de juillet, qui s'est tenue à Genève.

Cette décision de négocier, qui a d'ailleurs été vivement contestée avant d'être approuvée par la Chambre des communes à une majorité de 313 voix contre 5 – les travaillistes s'étant abstenu – n'élimine pas d'ailleurs trois difficultés essentielles auxquelles la Communauté économique européenne devra s'efforcer de remédier si elle tient vraiment à une entente.

La première de ces difficultés consiste à répondre aux besoins particuliers des pays du Commonwealth.

La deuxième concerne le sort des autres pays membres de l'Association européenne de libre-échange. L'Angleterre ne saurait se désintéresser de la question si elle ne veut pas perdre son prestige auprès des pays membres de l'AELE.

Enfin, il reste encore le problème particulier de l'agriculture, auquel il n'est pas facile de donner une solution satisfaisante.

L'important est d'aborder enfin résolument le problème dans son ensemble.

C'est maintenant à la Communauté économique européenne de se prononcer.

D'ores et déjà MM. Wahlen, président de la Confédération, et Schaffner, chef du Département fédéral de l'économie publique, se sont félicités de la reprise des négociations. Tout en affirmant que notre pays maintiendra les principes de sa politique d'indépendance et de sa neutralité, nos deux ministres ont envisagé avec assez d'optimisme la possibilité de surmonter la division de l'Europe.

Dès que nous connaîtrons la réponse de la Communauté économique européenne à la demande de l'Angleterre d'adhérer au Marché commun, nous demanderons au Dr Waldemar Jucker d'écrire une étude approfondie sur l'ensemble de la question pour notre revue.

Syndicats, hebdomadaire de la Fédération générale du travail de Belgique, nous apprend d'autre part que deux réunions importantes se sont déroulées en juillet concernant les problèmes d'intégration européenne.

Le Comité Monnet, composé des présidents et secrétaires généraux des partis et des syndicats représentatifs des six pays du Marché commun, s'est réuni les 10 et 11 juillet. Une déclaration commune a été votée à l'unanimité qui postule la continuation de l'unification économique et politique, la mise en œuvre de politiques communes entre l'Europe et l'Amérique, la création d'une union européenne des réserves. Cette déclaration considère enfin que l'adhésion de l'Angleterre et d'autres pays européens apporterait une contribution importante à l'unification et à l'organisation de l'Occident. On vient de le voir, l'unification politique constitue justement une des difficultés majeures d'adhésion au Marché commun pour les pays de l'Association européenne de libre-échange, spécialement pour la Suisse. Car Louis Major a tort d'écrire que, au début du Marché commun, les Anglais ont inventé la Zone de libre-échange pour nuire à la communauté. En fait, c'est pour se défendre contre une discrimination fâcheuse que les pays intéressés ont donné la préférence au libre-échange.

La deuxième de ces réunions importantes s'est tenue à Bruxelles. Il s'agit de la conférence syndicale commune de la Fédération générale du travail de Belgique et de la Confédération générale du travail du Grand-Duché de Luxembourg consacrée à la politique sociale de la communauté. Ce n'est pas seulement dans le cadre du Marché commun que d'importantes questions sociales se posent, concernant par exemple la libre circulation des travailleurs, l'égalisation des législations sociales et des rémunérations pour un travail de valeur égale, la durée du travail, les conventions collectives, etc. Les mêmes préoccupations se manifestent également dans les pays de l'Association de libre-échange. Enfin, le devoir de veiller à ce que les travailleurs reçoivent leur part des améliorations économiques découlant de la coopération incombe aux mouvements syndicaux des deux secteurs.

Ces quelques constatations montrent en effet qu'il y a intérêt à trouver des solutions aux problèmes posés. Ces solutions ne résident pas uniquement dans l'intégration pure et simple. Elles peuvent aussi, à la rigueur, se manifester dans l'association ou la coopération loyale.

Un village de vacances de l'USS à Leysin

Par une magnifique journée estivale, le village de vacances de l'Union syndicale suisse a été inauguré avec un éclat particulier le mercredi 28 juin dernier, à Leysin.

Une vingtaine de coquettes petites maisons, pourvues du confort le plus moderne, sont désormais à disposition de la classe ouvrière pour le prix modeste de 15 fr. par jour. Il est évident que la priorité est donnée aux membres des quinze fédérations affiliées. Le secrétariat de l'Union syndicale suisse, Monbijoustrasse 61, à Berne, téléphone (031) 45 56 66, est chargé de la location de ces coquettes demeures.

Cette inauguration, à laquelle ont participé les autorités publiques de Leysin, un des architectes et naturellement les autorités de l'Union syndicale, concrétise la décision prise il y a six ans par le congrès de Zurich, à l'occasion du 75^e anniversaire de l'Union syndicale suisse, de créer une fondation de vacances, qui date exactement du 23 décembre 1955 et dont les objectifs sont les suivants:

- a) construction, acquisition, location et gestion de logements de vacances destinés aux familles de travailleurs, de colonies de vacances pour enfants et de maisons de vacances pour les travailleurs;
- b) organisation de voyages collectifs, de colonies de vacances pour travailleurs et de camps pour les jeunes gens;
- c) participation aux mesures et manifestations d'autres organisations et institutions, pour autant qu'elles concourent au même but que la fondation.

Il convient de féliciter très vivement les réalisateurs de ce merveilleux petit village de vacances situé sur une terrasse ensoleillée face à un magnifique panorama avec la gloire des Dents-du-Midi.

A tout il faut un commencement. Il est probable qu'avec le temps la Fondation de l'Union syndicale suisse pour les vacances présentera de nouvelles réalisations aussi réjouissantes.

*Sous les auspices de l'USS,
la formation des cadres africains a commencé à Genève*

Le 8 février 1961, l'Union syndicale suisse a constitué la Fondation suisse pour la formation de cadres dans les pays en voie de développement.

L'organe suprême de cette institution est le Conseil de fondation, dont voici la composition: Hans Oprecht, conseiller national, Zurich, président; Hermann Leuenberger, président de l'Union syndicale suisse, Zurich, vice-président; Giacomo Bernasconi, secrétaire de l'USS, secrétaire-trésorier; Ernest Wüthrich, président de la FOMH, et Lucien Tronchet, secrétaire de la FOBB, complètent ce conseil.

L'objectif de la fondation est, comme son nom l'indique, de contribuer efficacement à la formation de cadres, spécialement syn-

dicaux, dans les pays en voie de développement. Il est évident que le besoin est immense et que, avec les modestes moyens dont elle dispose, la nouvelle fondation doit limiter ses ambitions. Elle assume d'autre part une lourde responsabilité, car de la valeur de ses enseignements dépendra dans une certaine mesure celle de ses élèves. Une lourde tâche les attend, spécialement dans les nombreux pays d'Afrique qui viennent d'accéder à l'indépendance nationale et à la souveraineté internationale. Il ne suffit pas d'insister sur leurs droits, mais il convient de renforcer surtout la conscience de leurs devoirs et des obligations redoutables qu'ils assument dans des pays aux économies le plus souvent fort arriérées. Ce n'est pas en favorisant uniquement l'exploitation des méfaits incontestables du colonialisme en voie de disparition et des représentants de la race blanche qu'on résoudra les multiples problèmes qui se posent. Il convient de préparer cette jeunesse à la dure tâche de constructeurs d'une démocratie économique et politique viable, dans des conditions beaucoup moins favorables que celles auxquelles se sont heurtés rudement les pionniers du syndicalisme en Europe occidentale à l'aube de la révolution industrielle. Il faudra à ces militants beaucoup d'abnégation, de travail et de courage pour faire du mouvement syndical une puissance indépendante et libre, capable de défendre efficacement les intérêts des travailleurs.

Un premier séminaire de la Fondation suisse pour la formation de cadres dans les pays en voie de développement s'est ouvert le 10 février dernier au Centre d'études sociales et de loisirs « Les Ormeaux », à Chouilly-sur-Satigny, près de Genève. Ce home accueillant a été mis à disposition de la fondation par les sections genevoises de la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment.

Vingt personnes participent à ce premier séminaire, dont sept venues de Tunisie, cinq du Maroc, cinq de l'Algérie et trois de l'Afrique noire.

Un programme volumineux a été improvisé pour ce premier séminaire, dirigé par Lucien Tronchet, secrétaire de la section de Genève de la FOBB. Vingt-trois instructeurs de bonne volonté prêtent leur collaboration bénévole. Ce sont quelques professeurs, un instituteur, des directeurs d'entreprises coopératives, un directeur d'un office cantonal d'apprentissage et toute une série de secrétaires de syndicats, bien entendu.

Le programme s'étend sur tous les jours de la semaine. Les cours alternent d'ailleurs judicieusement avec des visites d'entreprises multiples. L'expérience permettra de perfectionner sans cesse ce programme.

Par leur présence à la séance d'ouverture de ce séminaire africain, de nombreux représentants des autorités fédérales et cantonales ont témoigné du grand intérêt qu'ils portent à la nouvelle institution de l'Union syndicale suisse. Il est évident que les nota-

bilités du Conseil de fondation, c'est-à-dire le président Hans Oprecht, le vice-président Hermann Leuenberger et le secrétaire-trésorier Giacomo Bernasconi, furent également de la partie.

Souhaitons que cette contribution positive de l'USS à l'assistance technique porte d'excellents fruits et contribue à une expansion harmonieuse des pays en voie de développement.

Communauté contractuelle dans la coiffure

Dans le cadre de la convention collective nationale de la coiffure, les associations contractantes ont décidé de créer une communauté contractuelle au sens du nouvel article 323 *ter* du Code des obligations. L'objectif est de faire bénéficier la communauté contractuelle du droit d'actionner en constat dans le but d'assurer le respect et l'application intégrale de la convention collective nationale.

En vertu du texte modifié de la convention, les associations contractantes instituent une commission paritaire nationale, composée d'un président neutre, de cinq représentants de l'association patronale et de cinq représentants des associations ouvrières. Ces représentants nommeront ensuite eux-mêmes leur président.

La Commission paritaire nationale sera convoquée chaque fois que le président le jugera nécessaire ou qu'une association contractante le demandera.

Voici les attributions de la commission paritaire:

- a) elle veille à ce que la convention soit observée là où il n'existe pas de commission paritaire locale ou cantonale;
- b) elle fait instituer des commissions paritaires locales ou cantonales lorsqu'elle le juge nécessaire; elle surveille et coordonne leur activité et, au besoin, les conseille;
- c) elle tient lieu d'organe de conciliation lors de conflits entre employeurs et employés; au besoin, elle interprète les dispositions de la convention à l'intention des tribunaux ordinaires;
- d) elle est habilitée à représenter les associations contractantes devant les tribunaux pour obtenir le paiement de l'amende conventionnelle leur appartenant en commun au sens de l'article 25, et cela par un membre désigné par elle.

En vertu de la convention modifiée, les associations contractantes sont désormais habilitées en commun à faire appliquer la convention collective par les employeurs aussi bien que par les travailleurs.

La principale sanction envisagée est l'amende conventionnelle égale au 25% des arrérages à verser à la caisse de la Commission paritaire nationale. Le produit des amendes sera utilisé à la couverture des frais d'exécution de la convention.

L'introduction de la communauté contractuelle dans le cadre de la convention collective de la coiffure nécessite une adjonction au statut fédératif de l'Association suisse du personnel de la coiffure. La question a donc été soumise en votation générale aux membres de cette fédération.

La Suisse et l'Organisation internationale du travail

Deux bonnes nouvelles ont été communiquées successivement à l'opinion publique au cours de ces deux dernières semaines.

La première concerne l'enregistrement par le Bureau international du travail de la ratification par notre pays de la convention internationale du travail N° 111 de 1958, concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Cette ratification implique pour notre gouvernement l'obligation de formuler et d'appliquer une politique nationale visant à promouvoir, par des méthodes adaptées aux circonstances et aux usages nationaux, l'égalité de chance et de traitement en matière d'emploi et de profession, afin d'éliminer toute discrimination en cette matière.

Cette convention avait été adoptée il y a trois ans par la Conférence internationale du travail. Vingt-huit Etats membres, situés dans toutes les régions du monde, l'ont déjà ratifiée.

Dommage que l'obstruction systématique du Conseil des Etats n'ait pas permis à la Confédération suisse de ratifier du même coup la convention N° 100, concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et féminine pour un travail de valeur égale.

Cet entêtement est d'autant plus regrettable que le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale est également inclus dans la convention internationale sur la discrimination en matière d'emploi et de profession. Si bien que la Confédération suisse est engagée à favoriser l'application de ce principe, n'en déplaise à la majorité du Conseil des Etats.

La deuxième information agréable concerne la décision du Conseil fédéral d'inscrire au projet de budget pour l'exercice 1962 une contribution de 500 000 fr. au Fonds de dotation de l'Institut international d'études sociales, créée par le Conseil d'administration du BIT. Mieux vaut tard que jamais!

Le nouvel institut ouvrira la possibilité d'études sociales supérieures aux syndicalistes, industriels, fonctionnaires, intellectuels et éducateurs, spécialement dans les pays en voie de développement.

Le Conseil de l'Institut international d'études sociales a décidé en juillet dernier que le premier cours trimestriel s'ouvrira en septembre de l'année prochaine.

Conférence des offices cantonaux d'apprentissage de la Suisse allemande

Un réjouissant paradoxe veut que le secrétaire de langue française de l'Union syndicale suisse figure dans la liste des invités permanents aux conférences instructives des chefs d'offices cantonaux d'apprentissage de la Suisse allemande, alors que l'organe équivalent de Suisse romande continue à siéger strictement en cercle fermé! Cette situation paradoxale n'empêche pas d'ailleurs le secrétaire de l'USS d'entretenir les meilleurs rapports personnels avec les chefs des offices cantonaux d'apprentissage de tous les cantons romands. Ce qui est certainement l'essentiel.

Lors de la conférence printanière des 15 et 16 mai dernier, à Saint-Gall, la discussion du rapport d'activité de l'exercice 1960 tint une petite place. Ce document de treize pages substantielles, auxquelles il faut ajouter douze pages d'annexes, mentionne entre autres les nouveaux règlements d'apprentissage et les révisions intervenues au cours de l'année 1960.

Parmi les questions importantes qui firent l'objet de discussions, mentionnons la publication d'une enquête sur la rémunération des apprentis et des apprenties, l'échange d'expériences dans la pratique journalière des offices cantonaux d'apprentissage, la formation professionnelle des saisonniers italiens dans les professions de maçon, la coordination des interprétations relatives à la répétition de l'examen final d'apprentissage.

Le menu de cette conférence instructive fut encore rehaussé par un récit de voyage en Israël, de M. Erwin Jeangros, chef de l'Office cantonal de la formation professionnelle du canton de Berne, ainsi que par un cours du Dr Konrad Widmer, professeur de pédagogie et de psychologie au Séminaire de Rorschach, sur: « La puberté et le monde des demi-durs. » Une visite de l'école professionnelle de broderie, introduite de façon magistrale par le directeur Widmer, fut suivie d'un défilé de mannequins qui permit d'apprécier tout autant la beauté des créations des brodeurs saint-gallois que la grâce des modèles.

La tradition des syndicalistes à la direction de l'Hôpital cantonal genevois se maintient

A notre collègue syndiqué de la VPOD Eugène Rebillé, directeur sortant de l'Hôpital cantonal de Genève, succède un ami, Marcel Haas, l'actif secrétaire général de l'Association des commis de Genève, qui collabora constamment avec l'Union des syndicats.

C'est avec satisfaction que l'on voit un syndicaliste succéder à un autre syndicaliste dans cette importante fonction.

Nous félicitons M. Haas pour sa nomination et exprimons le vœu qu'il continuera dans la voie tracée par son prédécesseur, Eugène

Rebillet, qui n'oublia jamais l'aspect social de sa tâche dans sa fonction de directeur de l'Hôpital cantonal.

Décès

Il convient de rendre hommage à la mémoire d'Arnold Muggli, l'inoubliable créateur du système de rationnement qui permit à notre pays de supporter assez facilement les conséquences d'une réduction considérable des importations durant la seconde guerre mondiale.

L'Université de Zurich lui décerna en récompense de ses services le titre de docteur *honoris causa* et le Conseil fédéral lui confia la tâche de préparer le rationnement dans le cadre de la nouvelle organisation de l'économie de guerre qui complète la défense nationale.

Esprit ouvert, le défunt avait compris l'importance et même la nécessité du mouvement syndical libre. Il est devenu l'ami d'un grand nombre d'entre nous. Un ami véritable qui exprimait son point de vue et non pas celui que ses auditeurs auraient aimé lui voir défendre.

Un mois plus tard, le 14 juillet, c'est Raoul Erard, administrateur de la section de La Chaux-de-Fonds de la FOMH, qui s'en allait après une longue et pénible maladie à l'âge de 61 ans.

Ses amis du Comité du Cartel syndical neuchâtelois, dont il fut président durant de longues années, lui avaient rendu hommage à l'occasion de son 60^e anniversaire à Auvernier.

Ses collègues du Comité central de la FOMH se souviendront sans doute de l'administrateur exemplaire, qui perfectionna sans cesse la puissante section de la Métropole horlogère. Ceux du Comité du Cartel syndical neuchâtelois n'oublieront pas le président énergique et décidé qui sut cependant concilier les opinions divergentes dans des décisions admises le plus souvent à l'unanimité. Et les anciens de la Commission syndicale suisse n'oublieront pas les interventions concises et précises de ce lutteur qui parlait pour dire quelque chose et non pour attirer la sympathie.

Dans la chaîne des syndicalistes, Raoul Erard était un maillon solide. Il prenait ses responsabilités. A tel point que trop souvent des esprits superficiels en profitèrent pour faire de lui le bouc émissaire. Ce qui ne l'a jamais empêché de suivre son chemin et d'être apprécié pour ses qualités et ses défauts.

Son souvenir restera. Il a donné ce qu'il a pu au mouvement ouvrier

A la mémoire de Clovis Pignat

Il n'est pas trop tard pour rappeler le beau geste des sections romandes de la Fédération des ouvriers sur bois et du bâtiment qui

ont fourni les contributions nécessaires pour orner la sépulture de Clovis Pignat d'une pierre tombale.

Une émouvante cérémonie s'est déroulée au cimetière de Vouvry, où le défunt a été enseveli dans sa terre natale en 1950.

Onze ans n'ont pas réussi à effacer le souvenir de cette figure pittoresque du mouvement syndical. Ce Valaisan, naturellement fier de l'être, défendit les travailleurs du bâtiment non seulement en Valais, mais dans l'ensemble de la Suisse romande. Son dévouement, sa constance et son idéalisme inaltérable étaient proverbiaux. S'il avait parfois la colère redoutable envers certains entrepreneurs trop enclins à se croire d'essence divine à cette époque révolue, ses amis se souviendront aussi de sa bonne humeur communicative et de son rire tonique.

P.-H. Gagnebin était particulièrement qualifié pour rendre au nom de ses collègues de la Suisse romande un hommage posthume à Clovis Pignat. Il collabora en effet avec lui en qualité de secrétaire central de langue française à la FOBB et reprit sa succession à la rédaction de *l'Ouvrier*.

L'IPTT en Afrique

Décidément, Fritz Gmür, secrétaire général de l'Internationale du personnel des postes, télégraphes et téléphones, ne perd pas son temps dans ses multiples pérégrinations autour du monde.

Sur mandat du Comité exécutif de l'IPTT, il conduisit à la fin de l'année dernière une mission en Afrique occidentale et centrale d'expression française.

Avec le concours de ses collègues de voyage, il vient de publier une intéressante plaquette de cent soixante pages, abondamment illustrée, qui fourmille d'informations précieuses non seulement pour les syndicalistes des PTT, mais pour tous ceux qui s'intéressent à l'évolution de tous ces pays neufs ayant accédé récemment à l'indépendance.

Nous avons pour notre part spécialement apprécié les indications de cette publication *IPTT en Afrique* concernant le droit syndical et la liberté d'opinion. Il suffit de lire par exemple le passage consacré à la politique au Ghana (pages 81/82), pour se convaincre que nos voyageurs ont heureusement leur franc-parler. Ils s'expriment parfois sous la forme d'euphémismes du genre ce ceux-ci: « On peut dire en résumé que la Constitution prévoit en somme un régime présidentiel très marqué. Le président de la république a pris toutes les compétences qui étaient autrefois réparties entre le gouverneur général et le premier ministre. » On ne saurait être plus clair. D'autant plus que l'on cite la nouvelle Constitution selon laquelle le chef de l'Etat est détenteur à la fois du pouvoir exécutif, président et chef suprême de l'armée et de l'administration! Il

possède le droit de veto, peut dissoudre le Parlement. Tout cela étaie la constatation que la personnalité politique la plus forte du Ghana est M. Kwame Nkrumah. Les rapporteurs notent également l'unité du parti et de l'Etat, le syndicat formant comme dans les pays de l'Est une partie du parti. Quant à l'opposition, ce n'est qu'un fantôme.

Les renseignements concernant les syndicats et leurs militants, l'économie et la situation politique, les rapports entre prix et salaires, les conditions de travail en général constituent une importante source de documentation. D'autant plus que ces renseignements sont complétés par de nombreuses statistiques.

Les syndicalistes qui se rendent en Afrique feront bien de parcourir avec attention cette publication substantielle.

Exploitation de la misère par des aigrefins

La presse a signalé récemment le trafic honteux auquel se livrent quelques aigrefins grecs pour s'enrichir. Ils prélevent 25 à 50 dollars de frais de déplacement sur leurs compatriotes les plus démunis en leur promettant des places mirifiques à l'étranger.

L'un d'eux a paraît-il même exigé une somme de 20 à 30 fr. uniquement pour les conduire au guichet d'une gare, puis à la station d'autobus.

Cette exploitation de la misère humaine par quelques personnages dégoûtants ne doit pas conduire à des généralisations hâtives. Ceux qui ont voyagé en Grèce savent bien que le peuple de ce pays pauvre, éprouvé par d'innombrables guerres et troubles intérieurs, personnifie l'honnêteté scrupuleuse et la plus grande générosité dans l'accueil des étrangers.

On veut tout simplement espérer que la police suisse signalera aux autorités grecques les odieux négriers qu'elle aura pu identifier.

Appartements tout confort à vendre

Dans le *Corriere della Sera* du samedi 22 juillet, nous avons trouvé dans la même page et la même colonne les deux annonces suivantes:

1. **Montana-Crans (Suisse).** Nous vendons appartements tout confort, de 1½ à 5½ pièces, fin 1961. Agence SI Belvédère, Sierre (Valais).
2. **Agno (Suisse).** On vend position ombragée près du lac. Maison de vacances type « grotto », deux appartements, ensemble douze pièces, trois caves, terrain annexe environ 2500 m². Prix 100 000 fr. suisses. Installations comprises. Les appartements de vacances ont un rendement de 7 à 10%. Dott. B. Semm, Serocca d'Agno (Suisse).

Faudra-t-il désormais s'abonner au *Corriere della Serra* ou à la *Frankfurter Zeitung* pour acheter un appartement ou une maison de vacances en Suisse?

Exposition internationale du travail à Turin

Avec une discréction remarquable qui semble même mépriser les services nécessaires de la reine publicité, l'Italie a ouvert en mai dernier une grande Exposition internationale du travail à Turin, la grande et fière cité lombarde qui allie si harmonieusement les fastes d'un passé glorieux avec les grandes lignes de l'urbanisme moderne.

Cette exposition fermera ses portes en octobre prochain. Elle est placée sous le haut patronage du président de la République et dans le cadre de la célébration du centenaire de l'unité italienne.

Parmi les membres du Comité d'organisation, retenons les noms de deux amis: Bruno Storti, secrétaire général de la Confédération italienne des syndicats libres, et le Dr Italo Viglianese, secrétaire général de l'Union italienne du travail, toutes deux affiliées à la Confédération internationale des syndicats libres.

L'exposition est divisée en deux grands secteurs: international d'une part, italien de l'autre. Les visiteurs ont donc la possibilité de faire des rapprochements, d'établir des comparaisons, de déceler des lacunes dans l'évolution du travail et des conditions sociales de différents pays qui leur permettront ensuite d'approfondir leurs connaissances quand ils seront revenus dans leur pays, d'en faire profiter même la collectivité. Car l'objectif de cette exposition d'un genre particulier est d'illustrer de façon vivante le progrès au cours du siècle dernier, d'éveiller l'intérêt pour les problèmes du travail et leurs multiples aspects politiques, économiques, techniques et sociaux.

Dix-huit pays et cinq organisations internationales ont collaboré à cette réussite qui mérite de retenir tout particulièrement l'attention des travailleurs, des syndicalistes, des sociologues et des fonctionnaires des administrations publiques, des employeurs aussi.

D'autant plus que la Suisse présente dans une section spéciale les éléments psychologiques et matériels du lieu de travail dans son sens le plus large.

Notre pays est encore présent dans la Section des conditions de travail, préparée avec un art consommé par le Bureau international du travail, avec la collaboration précieuse des ministères du travail, des musées, bibliothèques, services d'archives, d'organisations d'employeurs et de travailleurs de différents pays industriels.

C'est ainsi que l'archiviste de l'Union syndicale suisse, Willy Keller, a mis ses services à disposition du BIT. Tous les documents qu'il a fournis ont été utilisés. Ils sont groupés avec des légendes

en italien dans une vitrine qui porte le titre général de « Documents de l'histoire sociale suisse ». Les métallos et horlogers de Saint-Imier ont eu un avant-goût de cette documentation instructive lors de la commémoration récente du 100^e anniversaire de leur section FOMH.

Voilà une raison supplémentaire de faire le voyage de Turin. Admirer à la fois un des hauts lieux de l'industrie italienne, une exposition internationale de qualité et puiser aux sources mêmes du mouvement ouvrier suisse, principalement du syndicalisme libre, constituent certainement un programme alléchant et intelligent.

Si nos centres locaux d'éducation ouvrière, des sections syndicales ou même des groupes d'apprentis organisaient des voyages collectifs à l'Exposition internationale du travail de Turin, leurs membres en retireraient certainement de durables bénéfices.

Toute médaille à son revers

L'ensemble de la presse syndicale s'est félicité de l'élection par acclamation de notre ami Adolphe Graedel, conseiller national et vice-président de la FOMH, au poste de secrétaire général à titre permanent de la Fédération internationale des ouvriers métallurgistes (FIOM).

Nous partageons cette fierté générale de voir les extraordinaires mérites d'un compatriote et d'un compagnon de lutte appréciés de façon si éclatante par ses pairs. Nous lui présentons nos compliments pour ce succès qui ne fait d'ailleurs que confirmer un état de fait, la seule différence étant qu'il devra tout son temps à l'internationale et deviendra un fonctionnaire en congé de la FOMH.

Toute médaille a son revers. Il faut payer le prix de ce grand honneur en renonçant à plus ou moins longue échéance aux services de ce militant d'élite.

Mais il faut bien avouer que cette promotion profite uniquement à la FIOM, qui en a sans doute bien besoin pour mener à bonne fin ses innombrables entreprises dans le monde entier, spécialement dans les pays en voie de développement. La FOMH, l'Union syndicale suisse et le mouvement ouvrier dans son ensemble y perdent un conducteur spirituel d'une envergure exceptionnelle.

Rien n'empêchera évidemment ses successeurs de recourir encore aux conseils judicieux de cet ami bienveillant, lucide, remarquablement informé, d'une capacité de travail stupéfiante, assez grand pour ne pas spéculer sur le débinage d'autrui dans l'espoir fallacieux de se monter le cou. Il est tout à fait certain que personne ne recourra en vain à son obligeance et à son savoir.

Après tout, Genève est encore en Suisse. J'en sais quelque chose pour y passer quelques mois de l'année, avec la possibilité de revenir à Berne rapidement, grâce à l'excellence légendaire des communications ferroviaires. Le téléphone n'est pas là pour rien. Il est même possible – sinon indispensable – pour un secrétaire digne de ce nom

de travailler où qu'il se trouve. Charles Schüreh n'avait-il pas trouvé riposte adéquate à l'apostrophe d'un impertinent qui lui reprochait de n'être pas assez au bureau: « Moi ce n'est pas avec les fesses que je travaille! »

D'ailleurs, Adolphe Graedel saura certainement concilier momentanément les obligations de sa nouvelle charge avec le souci légitime de préserver le statut horloger contre les entreprises inquiétantes d'un certain comité référendaire composé d'illustres inconnus soucieux avant tout de grimper sur le pavois, dût la plus belle de nos industries en périr et toute une région laborieuse souffrir d'une dépression économique résultant de la liberté abusive des forts d'exploiter les faibles sans aucun souci de loyauté.

Avec l'appui de l'ensemble du mouvement syndical et de tout ce que le pays compte de sain et progressiste.

Le «watching»

Quand sont partis les trois millions cinq cent mille excentriques qui traversent chaque année (parfois même à la nage) la Manche ou l'Océan pour satisfaire à leur manie d'exotisme et les trente millions qui abandonnent provisoirement leur home pour d'autres plaisirs – distractions innombrables des jetées-promenades de Brighton, Southend ou Blackpool, charme familial des petites criques de Cornouailles, promenades sur la Tamise ou les lacs écossais – alors les quelque vingt millions d'Anglais authentiques qui restent peuvent s'adonner en toute tranquillité à leur sport estival favori: le « watching ».

Qu'est-ce que le « watching »? Cette activité multiple ne peut se définir en une seule phrase. Il faudrait surtout se garder de la confondre avec ce qui n'en est que la forme la plus à la mode à l'heure actuelle: « watching the television ». Car, de même qu'il faut trois cents ans pour faire une bonne pelouse, de même la contemplation muette et absorbée du petit écran ne marque qu'une sorte d'abouissement, de synthèse d'un art de passer le temps qui s'est lentement développé à travers les siècles dans les directions les plus diverses.

Essentiellement, le « watching » consiste à regarder faire. Certains fervents de ce sport choisissent de concentrer leur attention sur un objet inanimé qui se meut – de là le succès que rencontrent en Angleterre certains jeux qui restent quelque peu incompréhensibles pour un continental, tels que le cricket, le croquet, le golf, etc. En fait, la popularité du cricket s'explique précisément dans la mesure où il permet à vingt des vingt-deux joueurs de se détacher du match en cours pour s'associer aux spectateurs dans l'acte même du